

Pénuries de médicaments : anticiper plutôt que subir !

Compte Test - 2026-10-18 12:35:17 - Vu sur pharmacie.ma

Au Maroc, la recherche d'un médicament introuvable est devenue, pour de nombreux patients, un véritable parcours du combattant. Les pharmaciens d'officine connaissent bien ces situations : appels répétés aux grossistes, recherches auprès des confrères et tentatives pour trouver une alternative thérapeutique. Autant de démarches qui ne permettent pas toujours d'apporter une solution au malade. Ces difficultés rappellent une évidence : la disponibilité du médicament constitue un enjeu de santé publique aussi important que son prix. C'est dans ce contexte que les annonces faites par le professeur Samir Ahid, directeur général de l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé (AMMPS), lors d'une conférence organisée le 14 octobre à Marrakech par le Conseil de la concurrence, méritent une attention particulière. L'Agence ambitionne de changer de méthode. Plutôt que d'intervenir lorsqu'un médicament a déjà disparu des circuits de distribution, elle souhaite détecter les premiers signes de tension afin de prévenir les ruptures. Cette ambition repose notamment sur le renforcement de l'Observatoire des ruptures et sur la transmission hebdomadaire, par les industriels pharmaceutiques, des données relatives à leurs stocks. Une telle démarche pourrait constituer une avancée importante, à condition que les informations recueillies soient fiables, rapidement exploitées et suivies de mesures concrètes. Car connaître les stocks ne suffit pas. Encore faut-il identifier les médicaments dont l'indisponibilité risque d'entraîner les conséquences les plus graves pour les patients. L'actualisation annoncée de la liste nationale des médicaments essentiels, dont les travaux seraient bien avancés, prend ici toute son importance. Sur le plan réglementaire, l'AMMPS envisage également de nouvelles procédures d'autorisation de mise sur le marché, notamment des AMM conditionnelles et accélérées. Ces dispositifs pourraient faciliter l'accès à certains traitements présentant un intérêt thérapeutique majeur. La place des génériques et le droit de substitution ont également été évoqués. Pour les pharmaciens d'officine, cette dernière question demeure particulièrement importante, notamment lorsque le médicament prescrit est indisponible. Cependant, aucune stratégie de prévention des pénuries ne pourra produire pleinement ses effets sans une collaboration étroite entre les industriels, les grossistes-répartiteurs, les pharmaciens et les autorités sanitaires. Le pharmacien d'officine, témoin quotidien des difficultés d'approvisionnement, devrait d'ailleurs occuper une place centrale dans tout dispositif national d'alerte précoce. L'initiative de l'AMMPS va donc dans le bon sens. Reste à transformer ces intentions en mécanismes opérationnels et efficaces. Car, pour le patient, une pénurie évitée vaut infiniment mieux qu'une rupture constatée, expliquée et finalement subie.